

ICN #7070  
vendredi 21 février 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

Économie et environnement

## DES VIGNOBLES ET DES AILES

KAMPÀ P2

OPINIONS P4

INTERVIEW P19

ASSEMBLÉE & LOGEMENT P21

AGENDA P22

CARNETS DE BORD P23

ANNONCES LÉGALES P9

Photo Rémi Somers

1,75€



9 106702 017504

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

TU AS ENVAHI UN PAYS VOISIN?  
FAIT UN SALUT NAZI?  
COUVERT DES VIOLENCES ENVERS DES ENFANTS ?  
ASSASSINÉ, RACKETTÉ, RUINÉ CEUX DE TON PEUPLE ?  
DÉVASTÉ LA NATURE POUR GAGNER PLUS ?  
ON TE LE REPROCHE ?  
N'AIE CRAINTE ! NIER L'ÉVIDENCE  
ET T'APPROUVER, C'EST LE BOULOT DE

**SUPER MUDDIZZU!**\*



\* SUR TOUTES LES CHÂÎNES,  
FACEBOOK, TWITTER & INSTA

**KAMPÀ**



## OPINIONS

P4

## INTERVIEW

**SYLVAIN TAPIERO****L'ART EN AUTODIDACTE**

P19

## ASSEMBLÉE - LOGEMENT

P21

## LE CHOIX DE LA RÉDACTION

P22

## CARNETS DE BORD

P23

## ANNONCES LÉGALES

P9

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99 • [pa@aurelli.com](mailto:pa@aurelli.com)Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • [jfa@aurelli.com](mailto:jfa@aurelli.com)Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 66 33 • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • [eric.patris-sra@icn-presse.corsica](mailto:eric.patris-sra@icn-presse.corsica)**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • [gestion@corsicapress-editions.fr](mailto:gestion@corsicapress-editions.fr)**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • [al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • [icn-abonnement@orange.fr](mailto:icn-abonnement@orange.fr)**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## BASTA !

Quand'ellu si pensa d'avè toccu u fondu, si vedi ch'ellu si pò scavà torna. I limiti di l'orrori è di l'infamia sò stati francati una volta di più sabbatu scorsu, incù issa ghjuvanetta tomba in u Ponte à a Leccia. A maffia, com'è una tacca d'inchjostru frescu nant'à un fogliu, si sparghji sempri di più in ogni cumpunenti di una sucità corsa bella malata. Trà a droga, l'armi, l'affari à dritta è à manca, a speculazioni fundaria è immobiliari, u mondu puliticu è ancu i sirvizzii di u Statu, issu cancaru, dighjà prisenti dipoi un pezzu, si sviluppa à una vitezza scema iss'ultimi anni. A Corsica campa dipoi u principiu di l'annu drammi numarosi cù dighjà trè assassinii attribuiti à u crimini urganizatu è ùn ci la faci più à caccià issu velu neru di u dolu. L'ultimu fattu indegnu, ch'è un travagliu è di a tarra.

Bisogna à sciappà u mudellu di u soldu faciuli, battendu à prò di un campà simplici, micca arrimbatu à a ghjelusia è l'invidia, ma piuttosto nant'à u valori di a famiglia, di u travagliu è di a tarra. Da un'antra banda, hè tuttu un travagliu nant'à l'educazioni di i zitelli ch'è devi essa ripigliatu, ch'ellu sia da i parenti in casa, cà à u nivellu di u sistema sculari. Bisogna à sciappà u mudellu di u soldu faciuli, battendu à prò di un campà simplici, micca arrimbatu à a ghjelusia è l'invidia, ma piuttosto nant'à u valori di a famiglia, di u travagliu è di a tarra. Da u di à u fà, sicuramente ch'ellu c'hè u mondu. Ma s'ellu ùn hè micca troppu tardi, pruvemi tutti à dacci di rimenu par escia da u bughju è tuccà infini u lumu...

■ Santu CASANOVA

# si passa calcosa... *annant'à a reta*

« Cachez ce test que je ne saurais voir! » Mais quelle mouche avait donc piqué Élise Lucet? Le 12 février, à l'Assemblée nationale, la journaliste a proposé aux députés de se soumettre spontanément, devant les caméras, à un test de dépistage de drogues. Certains ont accepté, d'autres ont refusé et quelques-uns ont poussé les hauts cris. « Insupportable » a clamé Naïma Moutchou, vice-présidente de l'Assemblée nationale, ajoutant que le palais Bourbon n'est pas un décor de télé-réalité et que ce « coup médiatique » pour « piéger » des députés constituait une « humiliation ». Outre qu'on a souvent vu des spectacles bien peu dignes à l'Assemblée nationale, dans l'hémicycle ou à la buvette, en quoi se voir proposer ce qui est imposé à de nombreux citoyens serait-il humiliant? On trouve pourtant logique de tester, sans qu'ils puissent le refuser, pilotes et personnels de cabine de l'aviation civile ou chauffeurs de bus scolaires, au nom des risques que pourraient encourir leurs passagers. Mais il faudrait par contre juger inconcevable de tester des femmes et des hommes dont les décisions in-

fluent sur la vie de plus de 68 millions de Français? Alors même que nombre d'entre eux ont applaudi à la dernière campagne du ministère de l'Intérieur visant à culpabiliser les consommateurs de stupéfiants? Mais sans doute le Français lambda manque-t-il une fois encore de subtilité. Bruno Retailleau a certes affiché la ferme intention de « briser la culture récréative » de la consommation de drogue. Or, à en croire l'enquête de France Info, s'il y a bien des toxicomanes dans les travées de l'Assemblée nationale, n'allons surtout pas nous méprendre bêtement, ils ne consomment pas pour le plaisir. Non, dans leur cas, « la coke fait tenir » parce qu'on ne le dit pas assez mais « la politique, c'est quand même un milieu très dur » et « faire du sport et boire de l'eau, ça ne suffit pas ». Fort heureusement, il y a la cocaïne mais aussi l'alcool à profusion à la sacro-sainte buvette, sans laquelle apprend-on « il n'y aurait personne en séance le soir ». On n'imagine pas ce que ces gens vivent. Pas plus qu'ils n'imaginent ce qu'est la vie au RSA. C'est vous dire l'étendue du drame. ■ Elisabeth MILLELIRI



**Envoyé spécial** @EnvoyeSpecial · 11 févr.  
@EliseLucet fait passer des tests antidrogue aux députés.



**Cerfia** @CerfiaFR · 12 févr.  
FLASH | La députée Horizons Naïma Moutchou dénonce un "spectacle humiliant" d'Élise Lucet pour ses tests anti stupéfiants sur les députés. Elle demande à Yaël Braun-Pivet d'intervenir contre une mise en scène "inacceptable" qui cherche à "discréditer les élus".



**Emmanuel Guillet** @NelGuillet · 12 févr.  
Chère Naïma Moutchou, il est devenu impossible de discréditer les élus. Ils le sont déjà beaucoup trop.



**Hervé Foucher** @hervefoucher · 12 févr.  
La démagogie a le vent en poupe alors pourquoi ne pas encore plus faire chavirer le pouvoir français en suspectant nos représentants d'être des drogués? C'est ça l'idée? Lamentable.



**Yaël Braun-Pivet** @YaelBRAUNPIVET · 12 févr.  
L'Assemblée nationale n'est pas un théâtre où l'on organise des mises en scène. J'ai tenu à rappeler fermement à Elise Lucet les règles qui s'appliquent aux journalistes accrédités à l'Assemblée nationale. #DirectAN



**Catali Albertini** @catalinettaso · 12 févr.  
« Discréditer les élus » ça veut donc dire que certains seraient positifs au test alors, si tout le monde est nickel pourquoi ce tollé conte Lucet ?? C'est par leur réaction épidermique qu'ils se discréditent tous seuls



**Charlie** @Charlie\_Fome · 13 févr.  
Les mêmes qui sont outrés de voir ça à l'AN, sont ceux qui le reste du temps, pour nous vendre la sécurité disent, oui bah si t'as rien à te reprocher je vois pas où est le problème. J'ai envie de dire à la Macronie, si vous n'avez rien à vous reprocher, je vois pas où est le prbm



**Lucie** @LucieLx3 · 19h  
Non mais tu es discrédité si le test est positif, pas avant et si le test est négatif. Des rumeurs courent déjà sur le faite que certains parlementaires prennent de la cocaïne pour "tenir", faire des test et si ils sont négatifs n'aurai fait que démentir cette rumeur



**Solune** @solunette · 10h  
Les gueux sont soumis à des dépistages de drogues : Transport: conducteurs de véhicules de transport en commun, de trains, pilotes d'avion et personnel navigant, chauffeurs de poids lourds et taxi Sécurité/ défense : forces de l'ordre, militaires, agents de sécurité



**Lili tonje** @LiliTonje · 7h  
J'avais un a priori sur ce test. Mais après avoir entendu l'excessive indignation de la député @NaimaMoutchou (dont on aurait apprécié le même zèle lors des augmentation des frais de mandats de nos "chers"



**Aurel Mas** @AurelMas1 · 21h  
Ben je comprends pas, pourtant on nous martèle tous les jours qu'il faut lutter contre les consommateurs de la drogue il faut aller les chercher partout sauf à l'assemblée nationale, c'est ça ?

## De l'horreur...

HUMEUR

**Samedi 15 février, c'est l'innommable qui a embrassé de ses ailes noires la Corse.** À l'heure où l'effroi s'est emparé de nous tous, les mots ne sont pas assez nombreux pour décrire l'effroyable, l'insoutenable et surtout l'impensable. L'assassinat de Chloé, jeune étudiante de 19 ans à l'Université de Corse, nous a tous ramenés d'une manière violente à la triste réalité de notre île. Le réveil est brutal, le filtre est tombé. Les meurtres, les assassinats, les procès fleuves, la violence, le bruit des armes à feu, les tireurs casqués sur leurs motos, les voitures criblées de balles, les cordons et gyrophares de police ainsi que les draps blancs posés sur le sol ne sont désormais plus de simples faits divers remplis de détails dans lesquels se plongent les lecteurs, comptant les points dans chaque clan et en commentant, tels une série sans fin, ces scénarios mortifères. Cette violence, à laquelle depuis des décennies nous faisons semblant de nous être habitués mais qui en réalité nous tétanise, nous paralyse et que nous dénonçons en privé, car elle nous empêche tout simplement d'exister, prend aujourd'hui un tout autre visage. Celle-là même qui a été si souvent folklorisée, racontée, mise en scène, filmée, glorifiée, mythifiée. Ce nouveau visage c'est celui d'une jeune fille à peine sortie de l'adolescence, arrachée à la vie par une violence dont nous avons débattu trop longtemps sur le nom que nous devons lui donner. Peut-être pour s'en préserver ou pour l'atténuer : crime organisé, mafia, phénomène mafieux, emprise mafieuse, voyoucratie. À l'heure où nos enfants meurent sous les balles, le débat sémantique autour des mots est désormais totalement inutile. C'est aux maux dont souffre la Corse qu'il faut s'attaquer : pauvreté, précarité, sous-développement, sous-éducation, exil économique et tant d'autres, dont nous connaissons les contours par cœur. Ces mêmes maux qui ne laissent plus croire ni espérer en l'avenir et qui poussent une partie de notre jeunesse à s'entretuer, incendier des commerces ou encore des engins de chantier. Quel remède alors pour notre île, qui, de l'aveu même des autorités, en est imprégnée ? Quelle réponse et de qui ? ■ **Christophe Giudicelli**

# DES VIGNOBLES ET DES AILES

*Qui a dit qu'écologie et économie étaient inconciliables ?*

*Lauréat 2025 de la bourse Barbault et Weber,  
un projet mené dans sept vignobles de Balagne  
tend au contraire à montrer que protéger  
les chauves-souris et les oiseaux  
qui fréquentent les vignes  
est une démarche « gagnant-gagnant »,  
comme l'explique sa conceptrice,  
la biologiste Abigail Caudron*

*Christophe GUIDICELLI avec Elisabeth MILLELIRI.  
Photos Rémi Somers*

*Abigail Caudron  
observation dans le vignoble*



*Dans la vallée de la Figarella, les vignes de plusieurs domaines balanins se trouvent sur le passage de chauves-souris qui transitent entre leurs gîtes en forêt de Bonifatu, et le bord de mer où elles se nourrissent.*

**L**a Société française d'écologie et d'évolution, l'association Humanité et Biodiversité et la Fondation pour la recherche sur la biodiversité se sont associées voilà quelques années pour promouvoir «l'écologie impliquée», champ de recherche qui vise à résoudre des questions de société liées à des enjeux environnementaux. Elles ont pour ce faire créé la bourse Barbault et Weber, dotée de 5 000 euros, qui soutient des projets de recherche ayant un objectif d'action bien défini et liés à des objectifs de préservation, de restauration ou de gestion de l'environnement seront privilégiés. Ils doivent par ailleurs associer des personnes du monde académique et des personnes du monde non-académique. Pour 2025, cette bourse a été décernée au partenariat entre le Domaine d'Alzipratu, dirigé par Pierre Acquaviva [également président de l'organisme de gestion des AOP viticoles corses], et le Laboratoire de génétique de la conservation de l'Université de Liège pour le projet «Auxiliaires de culture dans le vignoble corse» qui ont choisi d'étudier de près le rôle des oiseaux et des chauves-souris qui fréquentent les parcelles viticoles: pourraient-ils aider à contrôler les ravageurs qui menacent la qualité et la quantité des raisins aux vendanges? «L'hypothèse, qui tend à se vérifier, n'est pas nouvelle, précise Abigail Caudron, docteure en biologie et conceptrice du projet. Il y a des projets qui ont été menés dans de nombreuses régions viticoles en Italie, en Californie, mais aussi en France. Il existe des études très intéressantes dans le Bordelais. Avec cette étude en Balagne, nous ne partions pas du tout en terrain inconnu. La ques-

tion était de savoir si, localement, nous pouvions observer une activité des chauves-souris sur les ravageurs de la vigne. Plusieurs interrogations se posaient: y a-t-il des chauves-souris chez nous? Fréquentent-elles les vignes? Et si oui, peut-on constater un potentiel de réduction des ravageurs que sont les pyrales, tordeuses et cicadelles?» Sept vigneron de l'AOP Calvi, première appellation viticole de France dont 100 % des producteurs sont certifiés en agriculture biologique, ont adhéré au projet afin de mieux cerner les chauves-souris qui fréquentent leur vignoble et le rôle qu'elles peuvent y jouer: les domaines Camellu, Alzipratu, Orsini, Renucci, le Château Prince Pierre Napoléon, et les clos Culombu et Landry. Ils ont obtenu ensemble une aide du Fonds vert pour la Transition écologique, ainsi de Groupama et se sont appuyés sur l'expertise du Groupe chiroptère de Corse. «Ses membres ont placé des enregistreurs dans les vignes. Ils ont pu déterminer qu'en Balagne, il y avait une quinzaine d'espèces sur les 22 ou 23 recensées en Corse. Et bonne nouvelle: elles se baladent autour des vignes! Une cartographie des différents gîtes et des colonies où elles se reposent la journée, ainsi que des endroits où elles vont se nourrir, a été réalisée. En plaçant de petits émetteurs radio sur certaines chauves-souris, nous avons pu observer qu'elles se déplaçaient entre les différents vignobles et que nous les retrouvions dans les vignes en train de chasser. L'idée était de rechercher ces ravageurs dans le régime alimentaire des chauves-souris.» L'exploration du régime alimentaire de ces chiroptères a été menée en collaboration avec le La-

*Sept vigneron de l'AOP Calvi, première appellation viticole de France dont 100 % des producteurs sont certifiés en agriculture biologique, ont adhéré au projet afin de mieux cerner les chauves-souris qui fréquentent leur vignoble et le rôle qu'elles peuvent y jouer: les domaines Camellu, Alzipratu, Orsini, Renucci, le Château Prince Pierre Napoléon, et les clos Culombu et Landry.*

## Grand rhinolophe

Le vignoble du Clos Landry héberge depuis de longues années une belle colonie mixte de Grands rhinolophes et de Murins à oreilles échanquées.

L'étude sur les rôles des auxiliaires de culture nécessite un suivi des insectes ravageurs au cours de la saison par comptages sur des pièges collants.

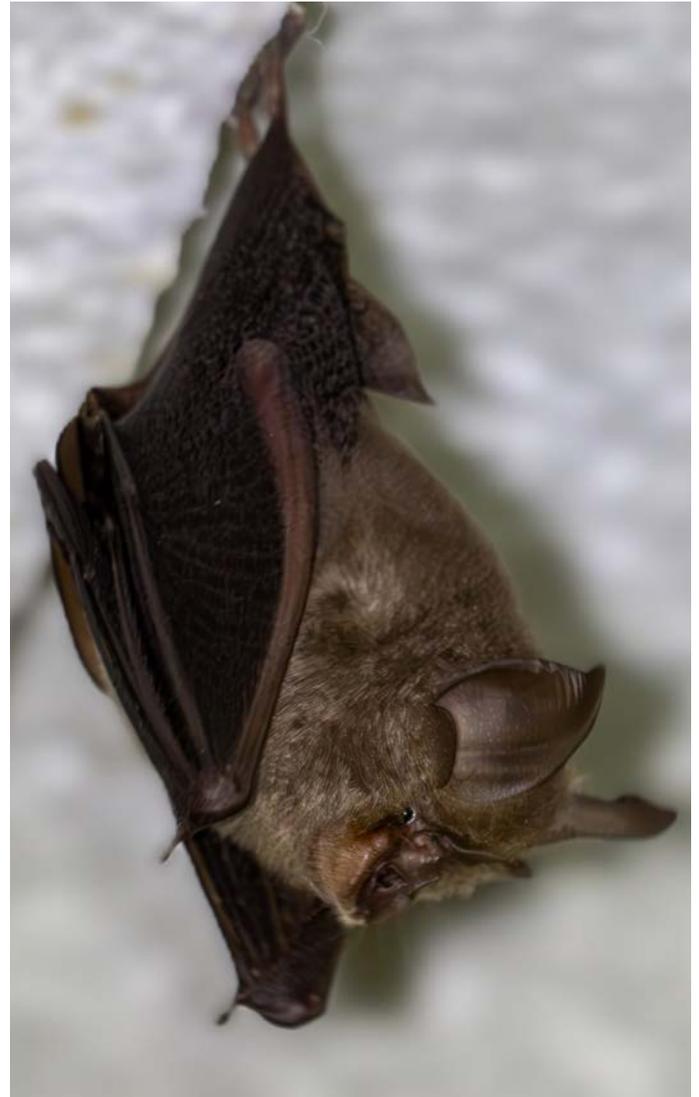


boratoire de génétique de la conservation à l'Université de Liège, en Belgique, les proies consommées étant identifiées par analyse génétique du guano des chauves-souris, en recherchant dans ce guano la présence des insectes ravageurs de la vigne. « C'est un gros travail de laboratoire, mais aussi informatique, pour analyser les résultats. Un très grand nombre d'insectes a été trouvé dans les excréments des chauves-souris. Nous avons obtenu les premiers échantillons au printemps 2024, période d'émergence des insectes. Nous avons découvert plus de 650 espèces d'insectes et d'araignées dans les excréments. Nous avons trouvé de nombreux ravageurs nuisibles aux activités humaines, comme des phlébotomes, responsables de la leishmaniose, mais aussi des tiques et des chenilles processionnaires. Nous avons vraiment pu observer l'impact des chauves-souris. Cependant, concernant les insectes de la vigne, nous n'avons pas retrouvé les quatre ravageurs spécifiques que nous recherchions, mais uniquement la famille à laquelle ils appartiennent. Le projet s'est poursuivi avec une seconde vague d'échantillonnage de l'été jusqu'en octobre, période de prolifération des insectes. Nous attendons les résultats sous peu pour voir si nous obtenons un résultat plus précis et si nous retrouvons ces ravageurs. »

Cela étant d'autres études menées hors de Corse ont d'ores et déjà attesté que les chauves-souris sont des auxiliaires contre les ravageurs. « Non seulement contre les insectes qui posent problème aux viticulteurs, mais aussi aux arboriculteurs. Les chauves-souris consomment une très grande diversité d'insectes et rendent service à de nombreux agriculteurs. Nous n'avons pas réalisé d'étude sur les quantités d'insectes qu'elle ont consommé, mais d'autres études ont démontré que ces quantités peuvent être énormes. Surtout si les populations de chauves-souris sont en bonne santé et favorisées dans les exploitations agricoles. »

Le deuxième volet du projet, portant sur les oiseaux, a été réalisé plus particulièrement au Domaine d'Alzipratu, avec

**« Les chauves-souris consomment une très grande diversité d'insectes et rendent service à de nombreux agriculteurs. Nous n'avons pas réalisé d'étude sur les quantités d'insectes qu'elle ont consommé, mais d'autres études ont démontré que ces quantités peuvent être énormes. Surtout si les populations de chauves-souris sont en bonne santé et favorisées dans les exploitations agricoles. »**



l'aide de l'association corse d'ornithologie A Pichjarina, et de l'entreprise de bioacoustique BioPhonia à Oletta. Le vignoble d'Alzipratu a d'abord été cartographié pour décrire globalement la végétation adjacente aux parcelles cultivées, habitat clé pour les oiseaux et chauves-souris. Des

méthodes complémentaires ont ensuite été utilisées pour recenser l'avifaune. Des points d'écoute, qui consistent en dix brefs arrêts choisis sur le site et où un ornithologue expérimenté identifie les oiseaux à l'oreille. Des transects, qui consistent à réaliser un parcours fixe de trois heures dans le vignoble en notant tous les oiseaux vus et identifiés à l'aide d'applications ornithologiques sur smartphone. Et la mise en place durant un mois dans les vignes d'enregistreurs bioacoustiques dont les pistes ont été analysées par l'équipe BioPhonia. En parallèle, près de 70 oiseaux ont été brièvement capturés par les bagueurs autorisés d'A Pichjarina pour être mesurés, bagués et échantillonnés. Enfin, 45 nichoirs déployés dans les vignes ont fait

l'objet d'un suivi hebdomadaire et d'échantillonnage des oisillons. Comme pour les chauve-souris, l'échantillonnage des oiseaux capturés et des oisillons au nid consistait à récolter des déjections pour explorer leur régime alimentaire en identifiant par analyse génétique les insectes consommés. Si les derniers résultats cette étude pilote en Corse sont attendus courant 2025, le projet offre déjà un série

**Pie-grièche écorcheur**

Les observations préliminaires au vignoble d'Alzirat ont aussi révélé la présence de pies-grièches, avec la pie-grièche écorcheur (prise en photo ici) mais aussi la plus rare pie-grièche à tête rousse qui est protégée par un Plan National d'Actions.

de données originales, avec pas moins de 70 espèces d'oiseaux, dont plus de 60 espèces nicheuses identifiées. Le suivi des niochirs a permis d'observer sept nichées de 5 à 8 poussins élevés avec succès par des couples de mésanges insectivores voraces qui, en période de reproduction, chassent des quantités d'insectes autour du nid, offrant le potentiel d'atténuer la pression de nuisibles dans les vignes. Oiseaux comme chiroptères consomment bel et bien localement une foule d'insectes nuisibles aussi bien pour la santé végétale qu'humaine ou animale. De quoi jeter les bases d'une lutte biologique.

En la matière, il existe différentes méthodes. La lutte biologique dite « par inondation », par exemple, consiste à relâcher en masse des ennemis naturels des ravageurs, élevés en conditions contrôlées. Mais ce n'est pas du tout la stratégie privilégiée dans ce projet. « Nous travaillons par conservation des espèces : nous allons favoriser leur présence grâce à un certain nombre de pratiques permettant leur installation au cœur des parcelles. Cela passe par la mise en place d'abris pour qu'elles puissent s'abriter et se reproduire, comme les pagliaghji. Cela implique également la création de points d'eau, comme des mares, ainsi que la préservation des alignements d'arbres et de haies, qui aident les chauves-souris à s'orienter en vol grâce aux ultrasons. Elles ne vont pas s'aventurer dans une grande parcelle de vigne sans arbres. En renforçant la richesse des écosystèmes, nous favorisons naturellement l'installation des auxiliaires. » Privilégier la lutte biologique ne répond pas seulement à un souci de se montrer respectueux de la nature, il y a également d'autres considérations, très pragmatiques, comme le coût des traitements autorisés en agriculture biologique ou conventionnelle. « Au vu de la situation économique, toutes les économies possibles sont les bienvenues. Il faut aussi prendre en compte le temps, l'énergie et le matériel nécessaires pour appliquer ces traitements. Si la lutte biologique avec des espèces autochtones permet d'économiser du temps et certains traitements, c'est un avantage considérable pour les agriculteurs. Il y a également une demande liée à l'apparition de nouveaux ravageurs, comme la cicadelle africaine, dont la population augmente fortement. À ce jour, il n'existe pas de traitement efficace, à l'exception de certains produits

chimiques non autorisés en France, qui ne constituent de toute façon pas une solution durable. Le projet vise aussi à sensibiliser les agriculteurs et les encourager à mettre en place une série de petites mesures et d'aménagements pour favoriser la présence de ces animaux dans les vignes. En favorisant des écosystèmes plus équilibrés, nous obtenons des structures plus stables et résilientes, que ce soit face aux changements climatiques ou à l'arrivée de nouveaux ravageurs. Ainsi, les zones agricoles ne sont pas seulement des espaces de production, mais aussi des réserves de biodiversité. Ces démarches croisent plusieurs intérêts complémentaires, bénéfiques à la fois pour les agriculteurs, les citoyens et les consommateurs. Cela améliore le paysage, réduit la pollution et permet d'obtenir des produits agricoles plus sains. »

Une approche globale qui, plutôt que d'opposer la nature et l'agriculture, cherche à optimiser leur coexistence pour obtenir de meilleurs résultats et préserver la productivité de ces écosystèmes. « Les systèmes agricoles sont des zones cruciales, non seulement pour la production alimentaire, mais aussi d'un point de vue économique et patrimonial – notamment pour le vin. Cependant, ils restent fragiles. Ces dernières années, de nombreux vignobles du sud de la France ont subi d'importants dégâts à cause de la sécheresse et du rayonnement solaire. Tout ce qui peut renforcer ces écosystèmes doit être pensé comme un ensemble cohérent. Il ne s'agit pas simplement d'ajouter des petits projets, mais aussi de sensibiliser les agriculteurs à adopter une vision globale. Ils peuvent ainsi se poser la question : comment cultiver en respectant la nature tout en tirant profit des services qu'elle offre ? Cela passe par la lutte biologique, mais aussi par la réduction de l'érosion grâce à la plantation d'arbres, et bien d'autres pratiques. » ■

**« Ces démarches croisent plusieurs intérêts complémentaires, bénéfiques à la fois pour les agriculteurs, les citoyens et les consommateurs. Cela améliore le paysage, réduit la pollution et permet d'obtenir des produits agricoles plus sains. »**



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CREATION SOCIETE

N° 01

### SCM CRUMIERE-FERRAND

Société Civile de Moyens  
Au capital de 200 euros

Siège social : Résidence Quattru Torre  
Lieu-dit Sarra, 20130 Cargèse

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14 février 2025 à AJACCIO [20000], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Moyens  
Dénomination sociale :

SCM CRUMIERE-FERRAND

Siège social : Résidence Quattru Torre,  
Lieu-dit Sarra, 20130 Cargèse

Objet social : La Société a pour objet exclusif la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres, en veillant au respect de la liberté de choix du praticien par le patient et de l'indépendance technique et morale de ses membres qui exercent sous leur entière responsabilité personnelle.

Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires à l'exercice de la profession de ses associés.

Elle peut encore engager le personnel nécessaire mais aussi acquérir ou prendre à bail tous immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de cette profession ou au logement de ses membres ou de son personnel.

Elle peut également mettre à disposition lesdits moyens utiles à l'exercice des professionnels médicaux et paramédicaux qui ne seraient pas membre de la Société.

Elle ne peut accomplir elle-même aucune des missions réservées à l'exercice professionnel de ses membres.

Elle ne compromettra pas le libre choix des patients.

Et généralement, elle peut faire toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Gwendoline, Odile, Française, Marie CRUMIERE demeurant Cote Sud, Lieu-dit la Lura, route du Pero, 20130 Cargèse ;

Madame Marine, Ghislaine, Bernadette FERRAND demeurant 112, avenue Jean Jaurès, 51100 Reims.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas Agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

### 2 PI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 €

Siège social : 8, Voie Romaine

Résidence Horizon Bleu

Bât 5 - 20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 février 2025, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : 2 PI

Forme Juridique : Société Civile Immobilière

Capital Social : 1000 Euros

Siège social : 8, Voie Romaine - Résidence Horizon Bleu - Bât 5 - 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérance : Monsieur PIERRE-SUSINI Fabrice, Camille. Né le 09 novembre 1971 à SAINT-RAPHAËL, de nationalité française, demeurant : 8, Voie Romaines, Horizon Bleu, Bâtiment 5, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Rogliano [20247], le 13/02/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale :

PERRET CHAUVIN FAMILY

Siège social : 280, Strada Di Pietrabui, 20247 Rogliano

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet. Eventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un (ou plusieurs) associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

.../...

Capital social : 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Florent, Jean, Jacques PERRET [nom d'usage PERRET-CHAUVIN] demeurant 280, Strada Di Pietrabui, 20247 Rogliano

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Calvi du 15 février 2025.

Il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TERRA MAGGIORE ;

Siège : CORBARA [20256], Maison 115 u

Borgu ;

Durée : 99 ans ;

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,

- La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,

Capital : 1000 euros,

Gérance : Ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée :

Monsieur Baptiste FRANCESCHI Et Monsieur Paul FRANCESCHI.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 février 2025, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : U SPUNTINU

Durée : 99 ans

Siège social : Cauro Sottano, 20117 Cauro

Capital social : 100€

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays, l'activité de :

- point chaud, snack, restauration de type rapide, salon de thé,

- traiteur, organisateur de réception,

- épicerie,

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr AGOSTINI Mickaël, Jean-Pierre, Maurice demeurant HLM Teghia, Bât.A, 20117 Cauro

Directeur Général : Mme AFONSO Morgane, Valérie épouse AGOSTINI demeurant HLM Teghia, Bât.A, 20117 Cauro

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions doivent être prises collectivement par les actionnaires à la majorité des deux tiers des actionnaires.

\* Décisions réservées à l'assemblée des actionnaires.

L'assemblée des actionnaires est seul compétente pour prendre les décisions suivantes ;

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;

- nomination et révocation du président ;

- nomination des commissaires aux comptes ;

.../...

- dissolution et liquidation de la société ;  
- augmentation et réduction du capital ;  
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;  
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;  
- exclusion d'un actionnaire,  
- souscription d'un emprunt.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Les actions de la société ne pourront être cédées à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Le 18/02/2025, a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

JARDINS ET MAQUIS SERVICES

FORME : Société par Actions Simplifiée  
CAPITAL : 2.500 euros

SIEGE : N°1100, Hameau de Chera, 20146 Sotta

OBJET : La création, l'aménagement, l'entretien d'espaces verts, la décoration extérieure, l'installation de clôtures et de portails ; l'élagage, le débroussaillage, le démaquillage ; le terrassement, l'enrochement.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : David PIETTE, N°1100, Hameau de Chera, 20146 Figari  
IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/02/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DELLAPINA SERVICES

Objet social : Travaux de terrassement, débroussaillage, location et location-bail de machines et équipements pour la construction, avec ou sans opérateur

Siège social : 303, Impasse U Stollu, 20240 Ghisonaccia.

Capital : 1500 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. DELLAPINA FRANCOIS-BAPTISTE, demeurant 10, Lot Carraghja, 20600 Bastia

Immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

" BOUCHERIE L'ISULA "

Siège : Spar de Macinaggio - 5193, Macinaggio - 20248 Rogliano

Objet : Boucherie, rôtisserie, traiteur, préparation de plats à emporter.

Durée : 99 années

Capital : 1000 Euros

Président : Monsieur Jérôme, Christian PUGGIONI demeurant 39, Rue César

Campinchi à 20200 Bastia

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 09

## VERSO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 8, rue du Palais  
20169 Bonifacio

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 14/02/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** VERSO

**Siège social :** 8, rue du Palais, 20169 Bonifacio

**Objet social :** L'exercice de l'activité de location meublée. L'achat, la vente, la location, la gestion de tous biens ou droits immobiliers. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous biens immobiliers, fonds de commerce ou établissements, Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

**Capital social :** 1000 euros

**Gérant :** M. Dominique ANDREANI, demeurant 8, rue du Palais, 20169 Bonifacio, a été nommé Gérant.

Immatriculation de la Société au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 10

## APPART HOTEL AJACCIO

SAS à Capital Variable  
Siège social :  
7, rue Paul Colonna d'Istria  
20090 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AJACCIO du 17/02/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée à Capital Variable

**Dénomination :** APPART HOTEL AJACCIO

**Siège :** 7, Rue Paul Colonna d'Istria, 20090 Ajaccio

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital variable souscrit :** 3000 euros (Montant minimum 3000 € et maximum autorisé : 1.500.000 €)

**Objet :** L'exploitation d'un complexe "appart hôtel" ou d'une résidence hôtelière consistant à la mise à disposition de logements meublés sur une base journalière, hebdomadaire, ou pour un séjour de courte durée, avec la fourniture de prestations hôtelières (réception, petit déjeuner, nettoyage, fourniture de linge), l'exploitation d'un bar avec licence 4, la possibilité d'accueillir groupes et séminaires, la commercialisation de produits locaux dans une boutique.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. .../...

Une voix représente une action.

**Inaliénabilité des actions :** Les actions sont inaliénables pendant une durée de 10 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M. Gérard JODINEAU, demeurant 43, Castello Rosso, Le Ruppione, 20166 Pietrosella.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

## MODIFICATION GERANT

N° 11

### S.C.I.N.J.C.C.

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.524.490,20 euros  
Siège social : 3, boulevard Roi Jérôme  
20000 Ajaccio  
429 678 253 RCS Ajaccio

### AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/11/2024, Madame Chantal CHOVIN, demeurant 9, boulevard ROI JEROME, 20000 AJACCIO, a été nommée en qualité de Gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean Charles CHOVIN, décédé le 14 juin 2024. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 12

## SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HOTEL DU GOLFE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 9000 euros  
Siège social : 5, B du Roi Jérôme  
20000 Ajaccio  
429 607 724 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 13/11/2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Jean Charles CHOVIN intervenu le 14/06/2024 et a nommé en qualité de nouveau Gérant Madame Chantal CHOVIN, demeurant 9, boulevard ROI JEROME, 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 13

### LEONIDAS WIND

SARL au capital de 10.000 €  
Siège social : Lieu-dit Ponticello  
20214 Calenzana  
RCS Bastia n°808 744 668

Par décision en date du 13/02/25, l'Associé unique a nommé Mme Antje GRIESELER, née le 7 juin 1970 à Nuremberg en Allemagne, de nationalité allemande, domiciliée à Lieu-dit Ponticello à Calenzana (20214), en qualité de Gérante, avec effet immédiat. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

 04 95 32 04 40

## MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 14

### AUDITS CONSEILS ET SOLUTIONS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Impasse des Coccinelles  
Les Hauts de San Ornello  
20290 Borgo-521713305 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 Décembre 2013 et du procès-verbal de la gérance en date du 13 Janvier 2014, le capital social a été réduit d'une somme de 520 euros, pour être ramené de 2000 euros à 1480 euros par rachat et annulation de 52 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

#### ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

**Ancienne mention :** "Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros [2000 euros]."

**Nouvelle mention :** "Le capital social est fixé à la somme de mille quatre cent quatre-vingt euros [1480 euros]."

N° 15

### MOUYAH DECO

Société par Actions  
Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 60000 euros  
Siège social : Strada di l'Abbatesscu  
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo  
RCS Bastia 842 178 329

Aux termes des décisions de l'associé unique du 07/02/2025, il a été décidé d'augmenter le montant du capital social de 59800 euros par incorporation de pareille somme prélevée sur les réserves, portant le capital social de 200€ à 60000€. A l'issue la répartition du capital est la suivante : Abdelhamid MOUYAH : 100%. Mention sera faite au RCS de Bastia.

## AVIS DE CESSION

N° 16

### AVIS DE CESSION D'ACTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé conclu en date du 29.01.2025 à AJACCIO, enregistré à la recette d'AJACCIO le 12.02.2025, dossier 202500002511, références 2A04P312025A00168, M. Jean-Philippe PAONE, né le 17.07.1980 à AJACCIO, demeurant LIEU-DIT VILLANOVA - 20111 CALCATOGGIO a cédé à M. Désiré MIGNOT-ORSETTI, né le 31.10.1982 à AJACCIO, demeurant LIEU-DIT LUGHI - 20172 VERO, à Mme Souhila ép. MIGNOT, née le 17.09.1990 à BASTIA, demeurant LIEU-DIT LUGHI - 20172 VERO et à M. Cyril VALLEE, né le 14.12.1974 à AJACCIO, demeurant 76 C, rue de LECOURBE - 75015 PARIS, les 99 actions qu'il détenait dans la société PRIMU LOCU, RCS AJACCIO N°927 620 336, dont le siège social est 66, COURS NAPOLEON - 20000 AJACCIO. Ladite cession a été consentie et acceptée à titre gratuit.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix (10) jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité.

Pour insertion, Me Jean-Philippe BATTINI.

N° 17



**Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI,**  
Notaire à CORTE (Haute-Corse)  
28, bis cours Paoli, Immeuble Serena.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à CORTE, 28 bis cours Paoli, Immeuble Serena, le 23 janvier 2025, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE HAUTE-CORSE, le 27 janvier 2025, Dossier 2025 00001699 référence 2B04P31 2025N 00065, a été cédé un fonds de commerce par Monsieur Augustin Jean-Claude VIENNE, demeurant à CORTE [20250], Route de Saint Pancrace, Villa Austinu, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 513166553 Célibataire. A : La Société dénommée L'ANNEXE, dont le siège est à CORTE [20250], Serpentajo, Route de Saint Jean, identifiée au SIREN sous le numéro 492988837 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

**Désignation du fonds :** Un fonds de commerce de sandwicherie exploité à CORTE [20250], 5, Rampe Sainte Croix, lui appartenant, connu sous le nom commercial U SAN MARTIN, moyennant le prix principal de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 107.000,00 euros et aux matériels à hauteur de 33.000,00 euros. L'entrée en jouissance a eu lieu le 23 janvier 2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office de Maître CHIARI-VALDRIGHI, domicilié à CORTE [20250], 28, bis cours Paoli où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le Notaire.

## MODIFICATION STATUTAIRE

N° 18

### ODYSSEE DEMENAGEMENT

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Lieu-dit Lenza  
20230 Poggio-Mezzana  
921 640 512 RCS Bastia

Par une délibération en date du 10/02/2025, la collectivité des associés a décidé :

- d'augmenter le capital social de 1.600 euros afin que celui-ci soit porté de 2.000,00 euros à 3.600,00 euros par voie de création de 160 nouvelles actions.

Le Président a constaté, le 10/02/2025, que cette augmentation de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

#### \* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille [2000 euros].

#### \* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois mille six cents euros [3.600,00 euros].

- de nommer en qualité de Directrice Générale, pour une durée limitée, à compter du 10/02/2025, Mme Laura DOTTAUX-THIVAUD, demeurant Lieu-dit Lenza, 20230 Poggio-Mezzana.

Pour avis, Le Président.

**LAVOMATIC TOUPA**

Société par Actions  
Simplifiée à Associée Unique  
Au capital de 500 euros  
Siège social :  
Port de Plaisance et de Pêche  
Local n°10, 20110 Propriano  
812 715 506 RCS Ajaccio

Suivant décision du 04/02/2025, l'Associée Unique a décidé à compter dudit jour de remplacer la dénomination sociale LAVOMATIC TOUPA par TOUPA, d'étendre l'objet social aux activités «d'achat, vente, location, exploitation et gestion de tous fonds de commerce d'épicerie» et de modifier en conséquence les articles 2 et 3 des statuts.

Pour avis, la Présidente.

### LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 20

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

### RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne «LE SAINT NICOLAS» sis et exploité à BASTIA [20200], 2, bis rue Abbattucci qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 08 Avril 2024, par Monsieur Anthony APICELLA demeurant à BASTIA [20200], Résidence Le Pré Vert, Bât A, au profit de Madame Ramona TOMEI, demeurant à BASTIA [20200], Chemin du Forcone, Studios de Toga, Bât B, prendra fin le 28 février 2025 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 13 février 2025.

Pour unique insertion.

N° 21

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

### LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 13 février 2025, Monsieur Anthony, Jérôme Henri APICELLA, demeurant à BASTIA [20200], Résidence Le Pré Vert, Bât A, a donné en location-gérance à Monsieur Anthony, Joseph LUCIANI, demeurant à BASTIA [20200], Rue Chanoine Colombani, Résidence L'Aiglon, un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne « LE SAINT NICOLAS » exploité à BASTIA [20200], 2, bis rue Abbattucci, pour une durée d'une année, à compter du 1er mars 2025 pour se terminer le 28 février 2026, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Pour unique insertion.

### TotalEnergies Marketing Corse

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

### AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

#### INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 2 janvier 2025, la convention de sous-location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TotalEnergies «ARAGUINA» situé à BONIFACIO 20169 - avenue SYLVER BOHN, consentie par TotalEnergies Marketing Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la société SASU ASJP, à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

N° 23

### TotalEnergies Marketing Corse

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

### AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 23 janvier 2025, la location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service « TotalEnergies FURIANI » situé à FURIANI 20600 - Rond-Point de Furiani, a été consentie par TotalEnergies Marketing Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la SARL CIAVALDINI - STRABONI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 432 438 083, à effet au 01 janvier 2024 et pour une durée de 3 ans.

N° 24

### AVIS DE PRISE EN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2025, la SAS « U SPUNTINU », en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio, au capital de 100€ dont le siège est situé Cauro Sottano, 20117 CAURO, représentée par son futur Président Mr AGOSTINI Mickaël a pris en location gérance, par tacite reconduction, un fonds de commerce «point chaud, snack, traiteur, organisation de réception, sans vente d'alcools» auprès de la SAS « RUSTIC'ART » dont le siège social est à Cauro [20117]. Cauro Sottano, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro Siren 908 864 184, représentée par son Président Mr PASTA-CALDI Patrick.

Pour avis,  
Le Président.



### TotalEnergies Marketing Corse

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

### AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 10 janvier 2025, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station-service TotalEnergies « MORIANI » situé à Moriani Plage - 20230 SAN-NICOLAO - consentie par TotalEnergies Marketing Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 662 054 188, à SARL « I FRATELLI DIONISI », immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 538 461 864, prend effet le 01 janvier 2025 et pour une durée de 3 ans.

N° 26

### TotalEnergies Marketing Corse

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

### AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 31 Octobre 2023, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station-service TotalEnergies « MORIANI » situé à Moriani Plage - 20230 SAN-NICOLAO - consentie par TotalEnergies Marketing Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 662 054 188, à SARL « I FRATELLI DIONISI », immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 538 461 864, prend effet le 01 Novembre 2023 pour une durée de 14 mois.

### DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 27

### JMF CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée

En liquidation à Associé Unique

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

Quartier Acquella, 20140 Casalabriva

910 454 149 RCS Ajaccio

Suivant décision du 14/02/2025 au siège de la liquidation, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jorge, Manuel MARQUES FERREIRA, demeurant Quartier Acquella, 20140 CASALABRIVA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

### BRICE GABILLET TRANSMISSION

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : 5, Rue Jean Codaccioni,

20100 Sartène

Siège de liquidation :

5, Rue Jean Codaccioni, 20100 Sartène

949 922 116 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Brice, Roger, Marcel, Maurice GABILLET, demeurant 5, Rue Jean Codaccioni, 20100 SARTENE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5, Rue Jean Codaccioni, 20100 SARTENE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 29

### BRICE GABILLET TRANSMISSION

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : 5, Rue Jean Codaccioni,

20100 Sartène

Siège de liquidation :

5, Rue Jean Codaccioni, 20100 Sartène

949 922 116 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024 au 5, Rue Jean Codaccioni, 20100 SARTENE, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Brice, Roger, Marcel, Maurice GABILLET, demeurant 5, Rue Jean Codaccioni, 20100 SARTENE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 30

### LE PATIO

SAS au capital de 100000 €

Siège social : Qua Borgo

20256 Corbara

RCS Bastia 951 171 594

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/10/2024, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M MUCCHIELLI Lucas demeurant Chemin des Craux de la Ville, 13430 EYGUIÈRES pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2024. Radiation au RCS de Bastia.

N° 31



**MPDN AVOCAT  
SELARL d'Avocat**  
Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Le 31/12/2023, l'associé unique de la société « CORSE VILLA ENTRETIENS », SARL au capital de 500 Euros, dont le siège social est Mora Dell'Onda, 20137 LECCI [RCS Ajaccio 751 288 408], a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme CARRETTE Géraldine, demeurant Ldt Tanello, Mora Dell'Onda, 20137 LECCI pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 32

## AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/24 de la société « SOCIETE MENUISIERE EBENISTERIE DE BALAGNE SO.M.E.B », Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 342 721 537 dont le siège social est sis Boulevard Pierre Pasquini - Boulevard de Fogata - 20220 L'Île-Rousse (Haute-Corse), et après lecture du rapport du liquidateur, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur, Madame Laura RANDAZZO, qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 33

## MARIANIMMO

Société à Responsabilité  
Limitée à Associé Unique  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
**Siège social et de liquidation :**  
Lieu-dit Sulana, Route du Pero  
20130 Cargese  
898 946 157 RCS Ajaccio

Suivant décision du 31/01/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Laurent MOREL, demeurant Lieu-dit Sulana, Route du Pero, 20130 CARGESE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Sulana, Route du Pero, 20130 CARGESE, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 34

## ACQUAFIT 2A

SARL en liquidation  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : Lieu-dit Strette  
Résidence La Palmeraie, Bât A  
Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio  
812 744 571 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/06/2024 à 10H a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. François VERO, demeurant 14, Allée de la Gravona, Lotissement de la Confina, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Strette, Résidence La Palmeraie, Bât A, Boulevard Louis Campi, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 35

## ACQUAFIT 2A

SARL en liquidation  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : Lieu-dit Strette  
Résidence La Palmeraie, Bât A  
Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio  
812 744 571 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2024 à 15H au Lieu-dit Strette, Résidence La Palmeraie, Bât A, Boulevard Louis Campi, 20090 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. François VERO, demeurant 14, Allée de la Gravona, Lotissement de la Confina, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 36

## OLD WEST GUN'S

SARL au capital de 9000 €  
Siège social : Lot Cala Di Mare  
20220 L'Île-Rousse  
RCS Bastia 434 865 705

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 30/09/2024, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M FERRANDINI Charles demeurant Lot L'Alivu, 20220 MONTICELLO pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2024. Radiation au RCS de Bastia.

N° 37

## SARL LES JARDINS DE CYRNOS

Au capital de 2500 euros  
Siège social : 37, route du Vittulo  
20000 Ajaccio  
897 668 166 RCS Ajaccio

Par décision en date du 31 Décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M Anthony NICOLAI, demeurant 37, route du Vittulo à 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 37, route du Vittulo à 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le liquidateur.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE**

**OU PAR TELEPHONE**

N° 38

## HA CONSTRUCTION

SAS au capital de 1000 €  
Siège social : Rte de Bastia  
Lotissement L'Alivu, 20220 Monticello  
RCS Bastia 977 629 195

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/12/2024, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M HICHRI Abderajaa, demeurant Lot L'Alivu, Route de Bastia, 20220 MONTICELLO pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024. Radiation au RCS de Bastia.

N° 39

## AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2024, les associés de la « SARL SOCIETE MENUISIERE EBENISTERIE DE BALAGNE SO.M.E.B », Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45€ immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 342 721 537 dont le siège social est sis Boulevard Pierre Pasquini - Boulevard de Fogata - 20220 L'Île-Rousse (Haute-Corse) ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Laura RANDAZZO, Présidente a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 40

## CORSICA HOME CONCEPT

SAS au capital social de 1000 Euros  
Siège social : Lieu-Dit Vardiola  
Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio  
20144 Zonza  
902 730 795 RCS Ajaccio

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le "10/02/2025", "L'AGE" a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du "10/02/2025".

La société sera radiée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 41

## LD AUTOMOBILE

SAS au capital de 30000 €  
Siège social : Les Collines  
Résidence Allegria - Apt 31  
20260 Calvi  
RCS Bastia 949 318 125

Par décision de l'associé Unique du 12/02/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 12/02/2025, il a été nommé liquidateur(s) M DAVIN Lucas demeurant au Res Allegria, Les Collines, Apt 31, 20260 CALVI et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 42

## AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2023 de la société civile AGORA BUSINESS au capital de 1000 euros dont le siège social est sis 37, Bd. Paoli 20200 - Bastia et immatriculée au RCS BASTIA sous le 798 180 261, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 31 Décembre 2023, nommé en qualité de liquidateur Madame Vanessa SEFFAR, épouse TORINO, demeurant Résidence Les Platanes - Bât C - 20200 Bastia et fixé le siège de la liquidation Chez Madame Vanessa SEFFAR, épouse TORINO, demeurant Résidence Les Platanes - Bât C - 20200 Bastia.

Pour avis au RCS de Bastia.

N° 43

## SARL LES JARDINS DE CYRNOS

Au capital de 2500 euros  
Siège social : 37, route du Vittulo  
20000 Ajaccio  
897 668 166 RCS Ajaccio

Par décision en date du 31 Décembre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2022, a donné quitus au liquidateur, M Anthony NICOLAI, demeurant 37, route du Vittulo à 20000 AJACCIO, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, qui procédera à la radiation de la société du RCS.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 44

N° PC : 2025RJ0024

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Direct Achat Vente SARL, Francardo, 20236 OMESSA. L'importation, l'exportation, l'achat et la vente, en gros, demi gros et détails de toutes marchandises. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles. 920 398 435 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/07/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2025RJ0025

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de MANTINUM IMMOBILIER SAS, chemin De San Gaetano, 20200 BASTIA. Transactions immobilières sur immeubles et fonds de commerce, la négociation, le concours en matière de ventes en l'état future d'achèvement et de vente d'immeubles à construire ; conseil en Ingénierie du bâtiment et expertise. 901 829 390 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

N° PC : 2025RJ0026

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de AVOSSA SARL, centre commercial LECLERC, 20230 SAN-GIULIANO. Centre de beauté et esthétique. 894 639 517 RCS Bastia 894 639 517 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 47

N° PC : 2025RJ0027

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de CASAPEC SARL, route De la Marana, 3175, lieu-dit Casone, 20620 BIGUGLIA. Plomberie générale, climatisation, chauffage. 891 916 868 RCS Bastia 891 916 868 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 02/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

déric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 02/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2025RJ0031

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de POLAIRE SAS, Maison Nicolai, 20222 BRANDO. Frigoriste chauffagiste pour les professionnels les particuliers ou les entreprises; Travaux de montage frigorifique froid commercial climatisation pompe à chaleur ; Maintenance réparation entretien et dépannage ; Vente et installation d'équipements thermique et de climatisation réversible du froid de la pompe à chaleur et du chauffage chaudières ballon thermiques systèmes à énergies nouvelles études thermiques conseil. 827 492 455 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 49

N° PC : 2025RJ0035

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de BOULANGERIE PATISSERIE SALON DE THE AUX DELICES DE MIOT SARL, 3, rue Miot, 20200 BASTIA. Boulangerie, Pâtisserie, salon de thé, petite restauration. 507 410 215 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 50

N° PC : 2025RJ0036

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de U SICILIANU SARL, 15, boulevard Auguste Gaudin, 20200 BASTIA. Petite et grande restauration, sandwicherie, pizzeria, vente à emporter et à consommer sur place, vente de produits alimentaires spécialités italiennes. 983 796 004 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 51

N° PC : 2025RJ0038

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de K.O CONSTRUCTION SARL, résidence Campometta, 20600 FURIANI. Travaux de maçonnerie générale et travaux publics. 819 128 356 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 21/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

cière simplifiée de K.O CONSTRUCTION SARL, résidence Campometta, 20600 FURIANI. Travaux de maçonnerie générale et travaux publics. 819 128 356 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 21/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 52

N° PC : 2024RJ0050

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de CORSE RESINE POLYESTER SARL, Route du Village, Lieu-Dit Pédicate, 20290 LUCCIANA. Revêtement polyester, tapis de sol. 794 354 944 RCS Bastia 794 354 944 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 53

N° PC : 2024RJ0103

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de BASTIA SUB PLONGEE APNEE CHASSE (P.A.C) SAS, résidence du Cap-Toga, 20200 BASTIA. Achat, vente, réparation, fabrication, location de tous matériels et vêtements de plongée sous-marine, article de pêche, accastillage matériel électronique et tous accessoires se rattachant directement ou indirectement aux activités de la mer. 833 458 946 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 54

N° PC : 2024RJ0138

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de AVENOSO SELEN ET CRISTINA ENTREPRISES SAS, route 8, Route Nationale 198, Lieu-Dit Casamozza, 20230 LINGUIZZETTA. Prise de participation dans toutes sociétés Françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité. La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers, gestion de son propre patrimoine tant immobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale. 888 808 235 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 23/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le

portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 55

N° PC : 2024RJ0139

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de CARROSSERIE PRIVILEGE SARL, lieu-dit Pastorecchia, Zone Industrielle Erbjolo, 20600 BASTIA. Travaux de carrosserie entretien et réparation automobile. 801 930 579 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/11/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 56

N° PC : 2024RJ0153

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de CORSICA MODELISME SAS, Moriani-Plage, 20230 SAN-NICOLAO. Exploitation d'une station-service : en qualité de commissionnaire pour la distribution de produits pétroliers (carburants, gpl, combustibles et autres sources d'énergie, à l'exception des lubrifiants) ; en qualité de locataire-gérant pour la distribution des lubrifiants, les ventes annexes à l'exploitation de la station-service, comprenant la vente de pneus, batteries, accessoires automobiles, alimentation et matières diverses, ainsi que le lavage, le graissage, l'entretien courant et les petites réparations de véhicules automobiles et d'une manière générale la fourniture de toutes prestations et de tous services intéressant les consommateurs et utilisateurs de produits pétroliers. La vente de quad, buggy, moto, scooters et de tous véhicules automobiles et utilitaires. Vente jeux et jouets spécialisés notamment modélisme. Vente d'appareils et accessoires se rapportant au modélisme, d'articles de loisirs, outillages ou accessoires. Réparation. 824 468 896 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/09/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 57

N° PC : 2024RJ0168

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur COMBEL Laurent Jean Claude, Borgo Plaine, Lieu-Dit Centu Chiave, App 1, 20290 BORGIO. Traitement de charpentes Achat et vente de produits et d'équipements. 405 380 841 RCS Bastia 405 380 841 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

<p><b>GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA</b> BP 345 - 20297 BASTIA Cedex</p> <p>N° 58</p> <p>N° PC : 2025RJ0028 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur EL YAAKOUBI ABDEL [], villa TRAS OS MONTES, 20220 MONTICELLO. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 28/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p> <p>N° 59</p> <p>N° PC : 2025RJ0023 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de NITRO BIKE SAS [], lieu-dit Precojo, 20290 LUCCIANA. 818 228 835 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p> <p>N° 60</p> <p>N° PC : 2025RJ0029 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de AG SALAISON SARL [], Chez Monsieur Dominique Antoine Graziani, lieu-dit Campo Quercio, 20270 ANTISANTI. 481 131 993 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 20/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les</p>	<p>deux mois suivant la publicité au BODACC.</p> <p>N° 61</p> <p>N° PC : 2025RJ0030 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de CORSICASA INGENIERIE SARL [], Ruelle du Port, 20238 CENTURI. 752 866 137 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 22/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p> <p>N° 62</p> <p>N° PC : 2025RJ0032 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de MAE SARL [], lieu-dit Campo Méta, 1288, Avenue Sampiero Corso, 20600 FURIANI. 902 153 048 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 09/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p> <p>N° 63</p> <p>N° PC : 2025RJ0033 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de GALERIE DES VINS SAS [], lotissement 12, Les Hauts de Chiurlinu, 20620 BIGUGLIA. 820 613 545 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les</p>	<p>N° 64</p> <p>N° PC : 2025RJ0034 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de GHISEPPU SAS [], Lot 12, les Hauts de Chiurlinu, 20620 BIGUGLIA. 928 440 866 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p> <p>N° 65</p> <p>N° PC : 2025RJ0037 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de ALPHA CONCEPT ENERGIE SAS [], 4, résidence les Cimes, le Monte Cardo, 20200 BASTIA. 797 946 480 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p> <p>N° 66</p> <p>N° PC : 2023RJ5624 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 arrêtant le plan de redressement de la société MAISONS CORSEA (SARL), lieu-dit Patoreccia, 20200 BASTIA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.</p> <p>N° 67</p> <p>N° PC : 2023RJ5642 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 arrêtant le plan de redressement de la société U POZZU (SARL), lieu-dit Marin, 20233 SISCO. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.</p>	<p>N° 68</p> <p>N° PC : 2024RJ0017 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/02/2025 arrêtant le plan de redressement de Mme DE LUCCHI Marina Hermine Jeanne, Immeuble Pasquini, Moriani Plage, 20230 SAN-NICOLAO. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.</p> <p>N° 69</p> <p>N° PC : 2022RJ5386 JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 18/02/2025 prononçant à l'encontre de Madame Cynthia MOUALEK, née le 14/11/1982, dirigeante de la société DEF IMMO (SAS) RCS 492 562 715 de Bastia. Résidence Artois, Bt A, boulevard Benoîte Danesi, 20200 BASTIA. Un jugement de faillite personnelle pour une durée de 15 ans.</p> <p>N° 70</p> <p>N° PC : 2023RJ5532 JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 18/02/2025 prononçant à l'encontre de M. TARDIF Mickaël, Gilles, Antoine, né le 23/10/1982, dirigeant de la société STRUCTURE (SAS) RCS 853 010 502 de Bastia. Lieu-Dit San-Damiano, 980 route De la Marana, 20620 BIGUGLIA. Un jugement de faillite personnelle pour une durée de 10 ans.</p> <p>N° 71</p> <p>N° PC : 2022RJ5442 JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 18/02/2025 prononçant à l'encontre de Madame MARIE ROSE VINCIGUERRA NEE ALFONSI, née le 16/04/1950, dirigeante de la société LA PART DES ANGES (SAS) RCS 851 918 003 de Bastia. 7, Place de l'Hôtel de Ville, 20200 BASTIA. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans.</p> <p>N° 72</p> <p>N° PC : 2023RJ5519 JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 18/02/2025 prononçant à l'encontre de Mme Cynthia MOULAEK, née le 14/11/1982, Dirigeante de la société de S.A.S.U NET PRO 2B (SAS) RCS 823 418 009 de Bastia. boulevard Benoîte Danesi, résidence Artois, Bat A, 20200 BASTIA. Un jugement de faillite personnelle pour une durée de 10 ans.</p>
---	--	--	---



# Informateur Corse Nouvelle

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site : [www.icn.corsica](http://www.icn.corsica)

Rubrique annonces légales

N° 73

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES  
TRAVAUX DE DÉRIVATION DU FORAGE DE PRATI  
COMMUNE DE SILVARECCIO**

1ère Insertion,

DURÉE DES ENQUÊTES : du mercredi 05 mars 2025 au vendredi 04 avril 2025  
SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de SILVARECCIO (Hôtel de Ville, 20215 Silvareccio)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. William PUCCIO, Ingénieur, recevra le public en mairie :

- \* Mercredi 05 mars 2025, de 9h00 à 12h00 ;
- \* Mercredi 19 mars 2025, de 9h00 à 12h00 ;
- \* Vendredi 04 avril 2025, de 9h00 à 12h00.

M. Jean-Philippe VINCIGUERRA, Agent de la Poste, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra formuler ses observations :

- au commissaire-enquêteur par écrit en mairie de Silvareccio ou par téléphone lors des permanences [04 95 39 24 38] ;  
- à la direction départementale des territoires [[ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr)] par voie électronique, au plus tard le vendredi 04 avril 2025.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse [<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>].

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Silvareccio. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique et l'enquête parcellaire du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Silvareccio, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse. Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

N° 74

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE  
FNS SIMPLIFIÉ - AVIS DE MARCHÉ**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Zonza

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21200362800014

Code Postal : 20144 - Ville : Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : [https://zonza.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_public\\_2928\\_1073771.html](https://zonza.e-marchespublics.com/pack/annonce_public_2928_1073771.html)

Identifiant interne de la consultation : 2025-02

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : DYCKE benoit - email : [bdycke.dst@zonza.corsica](mailto:bdycke.dst@zonza.corsica) - Tél : +33 495715380

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : entreprises du secteur d'activité ayant les capacités à répondre aux travaux

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 17 Mars 2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du Marché

Intitulé du marché : Aménagement d'un parc à Sainte Lucie de Porto-Vecchio

CPV - Objet principal : 45111291.

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Réalisation de terrassement et d'aménagement du terrain en vue de créer des cheminements, puis plantation d'arbres et végétaux avec du mobilier urbain.

Lieu principal d'exécution du marché : Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Durée du marché [en mois] : 4

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Mots descripteurs : Terrassement, Espaces verts, Mobilier urbain, Aire de jeux, Voirie et réseaux divers.

Section 5 : Lots

Description du lot n° 1 : Lot 1 : terrassement, VRD et aménagement

CPV - Objet principal : 45112500.

Lieu d'exécution du lot n° 1 : Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Description du lot n° 2 : Lot 2 : espaces verts

CPV - Objet principal : 45112710.

Lieu d'exécution du lot n° 2 : Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Description du lot n° 3 : Lot 3 : mobilier urbain et aire de jeux

CPV - Objet principal : 34928400.

Lieu d'exécution du lot n° 3 : Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non - Date d'envoi du présent avis : 18 Février 2025.

N° 75



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
COMMUNE DE FURIANI**

1ère Insertion,

Par arrêté municipal n° 2025/PLU1, Monsieur le Maire de Furiani a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative à la révision allégée n°1 procédant à l'extension de la zone urbaine UD et à une réduction d'une zone agricole en plaine, et à la modification n°1 relative au renforcement de la production de logements sociaux à Paternu.

Ont été désignés par le Président du tribunal administratif de Bastia, Monsieur HOTTIER Antony en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Carole SAVELLI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera du 10 mars 2025 à 09h au 10 avril à 12h 2025, inclus, soit 32 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Furiani :  
694, Via di U Cinque di Maghju, 20600 Furiani

Consultation du dossier d'enquête et demandes d'informations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable au format papier à la mairie de Furiani du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 17h.

Les pièces du dossier seront également consultables et téléchargeables en version numérique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5944>

- sur le site internet de la commune de Furiani à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-furiani.corsica>

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations concernant les projets peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire SIMONPIETRI Michel, Mairie de Furiani - 694, Via Di U Cinque di Maghju - 20600 FURIANI - Tél : 04.95.30.79.70.

Dépôt des observations du public - Permanences du commissaire enquêteur

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées par voie postale, « Enquête publique relative à la modification n°1 du PLU et à la révision allégée n°1 », à l'attention du commissaire enquêteur - 694, Via di U Cinque di Maghju, 20600 Furiani.

- déposées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5944>

- adressées par courriel à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-5944@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5944@registre-dematerialise.fr)

- consignées directement sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et mis à disposition du public disponible au siège de l'enquête du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 17h.

- présentées directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences au siège de l'enquête au centre administratif de la mairie Furiani :

- Lundi 10 mars 2025 de 9h à 12h

- Mercredi 19 mars 2025 de 9h à 12h

- Jeudi 27 mars 2025 de 9h à 12h

- Mercredi 2 avril 2025 de 9h à 12h

- Jeudi 10 avril 2025 de 9h à 12h

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, au Maire de Furiani et simultanément au Président du tribunal administratif de Bastia.

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la fin de l'enquête à la mairie de Furiani et en version papier et en version numérique sur le site internet de la mairie.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête / Autorité compétente pour statuer

A l'issue de la procédure d'enquête, le projet de PLU, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations de la population, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur - seront soumis au conseil municipal de la commune pour approbation de la procédure de modification n°1 et de révision allégée n°1.

Le Maire,  
SIMONPIETRI Michel.

**ANNONCES LEGALES**

Nous traitons les annonces jusqu'au MARDI 16 H 00  
pour une parution le samedi en kiosque

\* par e-mail : [al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

\* par téléphone : 04 95 32 04 40 OU 04 95 32 89 92

\* par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi - Imm. Agostini - Z.I Erabajolo - BASTIA 20600

**PROCHAINE PARUTION**

**VENDREDI 28 FEVRIER 2025 - N°7071**

## DERNIERES MINUTES

N° 76



### CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 07 Février 2025, enregistré à BASTIA le 13 février 2025, Dossier 2025 00002816, référence 2B04P31 2025 A 00200, Madame Sandra, Jeannine, Rosalie GRAMMATICO, demeurant à BASTIA (20200), Résidence Les Jardins de Bastia, Bât B, App 4, a concédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IVème catégorie dite Grande licence à la société « LAUSAN » société par actions simplifiée, au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA (20200), 2, Rue Carnot, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 847 920 949, devant servir à l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons à l'enseigne «BLACK BEARD'S» situé à BASTIA (20200), 2, Rue Carnot, pour une durée d'un an renouvelable tacitement à compter du 1er Mars 2025. Toutes les sommes quelconques et charges dues en raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à la SAS « LAUSAN ».

Pour unique insertion.

N° 77

### AD 2B

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Villa N°16,

Résidence A LICCIA, ZAC de Revincio, 20290 Borgo

980 513 105 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2025, le Président de la société par actions simplifiée AD 2B, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du : Villa N°16, Résidence A LICCIA, ZAC de Revincio, 20290 BORGGO au : Lieu dit Vergagio, 20235 CASTELLO DI ROSTINO à compter du 01/02/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 78

## INSERTION- AMENAGEMENT CHANGEMENT DE REGIME

Suivant acte reçu par Maître Jérôme PAOLINI, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiées «DIUS FIDIUS», titulaire d'un Office Notarial à NICE, 105 Quai des Etats-Unis, le 29 Janvier 2025, a été reçu l'aménagement au régime matrimonial entre : Monsieur Jean-Claude FONTI, et Madame Rose-Anne STEFANI, retraités, demeurant ensemble à BIGUGLIA (20620), Rue Casatorra Lusticone. Mariés à la mairie de BASTIA le 20 janvier 1979 sous régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'étude de Maître Jérôme PAOLINI, Notaire à NICE 06300, 105, Quai des Etats-Unis où domicile a été élu à cet effet.

N° 79

### PAULETTU

SARL au capital de 150 €

Siège social : 3, Parc Belvedere

20000 Ajaccio-RCS Ajaccio 851105726

L'assemblée générale extraordinaire du 15/01/2025 a décidé à compter du 15/01/2025 de :

- Rendre effective la démission de Madame SCARFONE Marie-Dominique aux fonctions de Gérante.

- Nommer en qualité de Gérante Madame SCARFONE Vanina, demeurant 4, boulevard Albert 1er, 20000.

- Transférer le siège social de la société 606, rue Abbé François Casta, Le Chypre I bis, 20000 Ajaccio.

Modification au RCS Ajaccio.



2 RUE MIOT - 20200 BASTIA

Reservez sur :  
WWW.MONSIEURMIOT.COM

Facebook and Instagram icons followed by /HOTELMONSIEURMIOTBASTIA

N° 80

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES CIVILES

N° RG. 24/01539

N° Portalis DBXI-W-B71-DJJC

### EXTRAIT

Par jugement du 10 février 2025, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de S.E.L.A.S. PHARMACIE DU CENTRE ayant son siège social 22, Boulevard Paoli - 20200 FRANCE

FORME : S.E.L.A.S. PHARMACIE DU CENTRE

ACTIVITE : PHARMACIEN (NE)

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 10/02/2025

JUGE COMMISSAIRE : Madame Aurélie GIOCONDI, Juge commissaire.

MANDATAIRE JUDICIAIRE : ETUDE BALINCOURT, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle - 20200 BASTIA

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 81



### PHARMACIE SIMI

SELARL au capital de 10000 €

Siège social : Rpt Arciquatra

Rond Point de L'Isollella

20166 Pietrosella

948 729 330 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 22/01/2025, il a été décidé en application de l'article L223-42 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 82

### LES JARDINS DE FIGARELLA

Société Civile

Au capital de 100 euros

Siège social : Rte d'Ortale

Lot Campo Vallone, 20620 Biguglia

901 753 657 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02/01/2023 :

Madame Océane Rossi a cédé l'ensemble de ses parts sociales de la SCI.

Suite à cette cession, Madame Océane Rossi a démissionné de ses fonctions de gérant.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.



N° 83

### AVIS DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ENGI, SAS au capital de 5000 €, enregistrée au RCS de Bastia sous le numéro 788 960 318, dont le siège social est sis CARREFOUR CASAMOZZA, IMMEUBLE RAFFAELLI, 20290 LUCIANA, s'est réunie le 31/12/2024 à 18 heures au siège social et a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Sandrine RONCAGLIA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis et mention.

N° 84

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PRUNO (20213), le 18/12/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : WINENEX

Siège : Lieu-dit A Casetta, 20213 Pruno

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000,00 euros

Objet : La conception, la création, le développement et l'exploitation d'une marketplace en ligne dédiée à l'achat, la vente et la distribution de vins, spiritueux et produits gastronomiques, incluant tous accessoires et produits dérivés s'y rapportant ;

La mise en relation de producteurs, distributeurs, professionnels et particuliers via des services de place de marché, de courtage, de logistique et de stockage ;

L'organisation, la promotion et la gestion d'événements, de dégustations, de salons, de foires, de conférences, de formations et d'ateliers en lien avec le vin, la gastronomie et l'oenotourisme ;

La création et la gestion de contenus éditoriaux, multimédias et publicitaires relatifs au vin et à la gastronomie, notamment via un site internet, des réseaux sociaux, des blogs et tout autre support de communication ;

La prestation de services de conseil, d'accompagnement, de marketing, de stratégie digitale et de communication pour les acteurs du secteur viticole et gastronomique ;

La participation directe ou indirecte de la société dans toute entreprise ou société ayant un objet similaire ou connexe, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance ou autrement ;

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Président : M. Jean-André TAFFARELLI demeurant Lieu-dit A Casetta - 20213 Pruno.

Pour avis,

Le Président.

N° 85

### STORIA DI MARE

SARL au capital de 1000 €

Siège social : 4, Avenue Paul Doumer

20220 L'Île-Rousse

RCS Bastia 813 486 487

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 30/09/2024, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, Mme MARTELLI Emmanuelle demeurant Chemin de Cantarettu, 20220 PIGNA pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2024. Radiation au RCS de Bastia.

Tel : 07.78.90.57.11



Corséa Nettoyage

- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Mail : [corsea.nettoyage@laposte.net](mailto:corsea.nettoyage@laposte.net)

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

Bastia

Ajaccio

**Corsea Nettoyage**

# PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

## 24H SUR 24

## 365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR  
**ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information : le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable



### BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à  
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

#### OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal     Ville \_\_\_\_\_

■ **Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules) :**

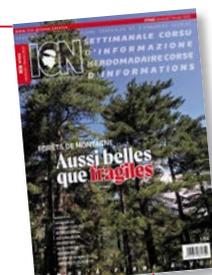
- Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
- J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non
- et de ses partenaires  Oui  Non

#### ■ Ci-joint mon règlement par :

- CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN -  CARTE BANCAIRE
- N°

Expire fin \_\_\_\_\_ Clé \_\_\_\_\_ les 3 derniers chiffres au dos  
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

**☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

**al-informateurcorse@orange.fr**



## Sylvain Tapiero

# L'art en autodidacte

### **Quand a débuté votre passion pour la sculpture et la peinture ?**

Vers mes 25 ans. J'avais toujours eu quelque chose en moi, mais je n'avais jamais essayé. Un jour, ma belle-sœur m'a offert un pain de terre, et à partir de là, j'ai commencé à faire beaucoup de modelage, en m'intéressant aussi à la peinture et à la couleur. J'ai dû apprendre seul: j'ai acheté des livres de pratique et j'ai travaillé. Quand on est autodidacte, on prend parfois des chemins qui ne sont pas les bons et il faut revenir en arrière, mais cela fait partie de l'apprentissage. Heureusement, le travail ne me fait pas peur. Mon frère m'a aidé à organiser une première exposition de modelage. Les retours ont été positifs et cela m'a encouragé à continuer.

### **Comment décririez-vous un artiste autodidacte ?**

C'est vraiment quelqu'un qui doit travailler plus que celui qui suit des cours, deux fois plus, même. Les seuls cours que j'avais étaient les livres de pratique, quand j'arrivais à en trouver. À l'époque, il n'y avait pas Internet, il fallait donc beaucoup de patience et de persévérance. Malgré les échecs, il ne faut jamais s'arrêter, il faut toujours continuer. Pour progresser en modelage, par exemple, j'ai acheté un livre d'anatomie artistique. Quand on fait des figurines, il faut respecter des proportions, un canon esthétique. Il est essentiel de présenter un travail abouti et structuré. J'ai persévéré et j'apprends toujours aujourd'hui.

### **Combien d'heures hebdomadaires consacrez-vous à cette passion ?**

Je ne compte pas mes heures. C'est une passion, pas un travail. Je n'ai pas d'atelier, je travaille à la maison, dans ma cave, sur ma terrasse le soir quand je rentre du travail. Je cherche simplement à me perfectionner, comme

**Depuis près de quatre décennies, le sculpteur et peintre bastiais Sylvain Tapiero entremêle les techniques pour créer ses œuvres. Durant le mois de février, une exposition lui est consacrée à l'Appuntu à Bastia.**

**Rencontre avec un artiste autodidacte.**

*Interview de Christophe Giudicelli*

beaucoup d'artistes amateurs, je pense. J'ai participé à plusieurs expositions et même remporté quelques prix dans des salons.

### **Est-ce que vous continuez à vous former ?**

Toujours. Aujourd'hui, avec Internet, on a plus de facilité: on peut voir ce que font d'autres artistes et s'inspirer. J'essaie de toujours aller de l'avant.

### **Avez-vous envisagé de devenir artiste à plein temps ?**

Jamais. J'ai mon travail, qui est important. La sculpture et la peinture, c'est mon évocation, comme quelqu'un qui va à la pêche ou à la chasse, mais sans en faire mon métier. Toujours avec cette volonté de bien faire les choses, comme pourrait le faire un artiste.

### **Vous travaillez le modelage, la pierre, la peinture...**

**Cela fait beaucoup de techniques à acquérir.** C'est vrai, mais c'est un peu comme la maçonnerie, qui est mon métier à plein temps. Dans ce domaine, il y a la maçonnerie générale, le carrelage, la faïence, le plâtre, la pierre sèche... Certains artisans se spécialisent, moi, j'aime tout explorer.

### **Votre formation de maçon vous a-t-elle aidé dans votre art ?**

Peut-être pour la connaissance des matériaux, mais sinon, c'est un autre

monde. J'avais probablement cette créativité en moi, et un jour, le déclic s'est fait. Parfois, j'ai fait des pauses d'un an, mais cela me manquait toujours. J'ai un besoin constant d'apprendre et d'expérimenter de nouvelles techniques, que ce soit l'acrylique, la peinture à l'huile, le travail au couteau, ou encore la chaux et les enduits. J'ai tout de même une préférence pour la sculpture. La peinture, c'est plus compliqué pour moi, mais j'y vais quand même et j'ai de bons retours!

### **Quelles sont vos sources d'inspiration ?**

C'est selon le moment, la période. Pour la peinture, je marche beaucoup, je prends des photos, et il y a des endroits et des quartiers de Bastia qui m'inspirent. En ce qui concerne la sculpture, je suis passé de la figurine au portrait imaginaire, personne ne pose pour moi.

### **Quels sont vos projets pour la suite ?**

Il me reste un an avant la retraite. J'aimerais me remettre à la peinture, notamment au pastel. Je veux aussi voir comment exposer davantage, peut-être créer un site Internet et entrer en contact avec des galeristes. Je n'en ferai pas une nouvelle carrière, mais j'aimerais montrer davantage mon travail et, pourquoi pas, vendre quelques œuvres. ■





La reine des  
Vérandas



[www.akenacorse.fr](http://www.akenacorse.fr)

06 77 31 38 06

# L'Exécutif remanié sans l'assentiment de l'opposition

C'est une procédure dont la possibilité a été ouverte par une ordonnance de 2016. Le 16 février dernier, Gilles Simeoni a procédé à un remaniement d'une partie de son conseil exécutif. Pour l'occasion, une session spéciale de l'Assemblée de Corse avait été convoquée trois jours auparavant. Cependant, les groupes Un SoffiuNovu, Avanzemu et la non-inscrite Josepha Giacometti Piredda ayant décidé de désertier les travées de l'hémicycle, le quorum de 42 conseillers territoriaux, exigé pour une telle procédure, n'a dans un premier temps pu être atteint. Suscitant l'ire des présents. «Lorsqu'on est élu de la Corse et alors que des hommes et des femmes se sont battus pour que cette assemblée, cœur battant de la démocratie insulaire, existe, résiste et prospère, on assume en toutes circonstances le mandat donné par le peuple, on respecte cette institution, ses règles et son fonctionnement, ses personnels. Quel que soit l'ordre du jour nous nous devons d'assumer nos responsabilités devant le peuple et pour le peuple», a notamment fustigé la présidente de l'Assemblée. «Si la Corse veut aller sur le chemin de l'émancipation, si ce peuple veut se doter d'une démocratie réelle et vivante, il a besoin d'institutions fortes. Et si nous qui en sommes les élus nous n'agissons pas à chaque instant et à chaque décision pour renforcer les institutions, pour les faire vivre, pour démontrer aux Corses que ces institutions sont ce qui les protège de la façon la plus certaine de toutes les dérives, je considère pour ma part que nous manquons aux responsabilités qui sont les nôtres. À chacun de se déterminer en son âme et conscience», complètera Gilles Simeoni. «Nous sommes ici parce que nous sommes militants. Nous savons les difficultés que certains des nôtres ont rencontré pour avoir aujourd'hui un statut spécifique pour la Corse, pour avoir une Assemblée de Corse, pour avoir des élus nationalistes à l'Assemblée de Corse. Nous avons plus que le respect des institutions, le respect de notre lutte, le respect du moment», arguera en outre Paul-Félix Benedetti du côté de Core in Fronte, glissant toutefois que la présence de son groupe ne vaut pas un blanc-seing donné à la majorité. Après que la session ait été ajournée puis re-convoquée, cette fois sans condition de quorum, l'Assemblée a pu élire Anne-Laure Santucci, Vannina Chiarelli-Luzi et Jean-Félix Acquaviva qui rejoignent l'Exécutif. ■ MP

# À Ajaccio, un premier règlement pour lutter contre l'explosion des meublés de tourisme

L'épineuse problématique de l'explosion des meublés de tourisme à Ajaccio était une nouvelle fois à l'ordre du jour du conseil municipal du 13 février dernier. Lors de cette séance, la conseillère municipale en charge du tourisme et présidente de l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays Ajaccien, Christelle Combette a en effet présenté un cadre réglementaire visant à essayer de freiner ce développement exponentiel qui semble hors de contrôle. Afin d'anticiper la loi Le Meur, qui entrera en vigueur en 2026, l'objectif de la municipalité est de mettre en place un dispositif de régulation reposant sur deux piliers : «L'autorisation préalable de changement d'usage qui va permettre d'assurer un équilibre entre les locations saisonnières et les locations résidentielles et qui nous permettra également de mesurer la transformation des logements en meublés de tourisme, puis le numéro d'enregistrement obligatoire pour les nouveaux loueurs de 2025 pour garantir la transparence et l'application des règles», a détaillé Christelle Combette en précisant que ces nouvelles mesures seront mises en place dès le 1er mai prochain et devront constituer les «bases d'un cadre réglementaire qui vise à préserver l'accès aux location longue durée pour les résidents permanents». «Ce dispositif s'inscrit également dans une démarche de justice puisqu'il répond aux attentes des Ajacciens qui peinent à se loger, mais également à celles des hôteliers qui demandent des règles équitables», a-t-elle encore ajouté. L'opposition s'est de son côté montrée très critique vis-à-vis de ce rapport jugé «extrêmement décevant». «Ce que vous nous proposez ne permettra en aucun cas combatte le phénomène du développement des meublés de tourisme. Vous ne pourrez pas, en votre qualité de maire, refuser quelqu'un qui veut faire un enregistrement obligatoire ou un changement d'usage. Rien dans le règlement que vous nous proposez ne vous permettra de le refuser», a affirmé Jean-François Casalta pour Pà Aiacciu en sifflant : «Aujourd'hui à Ajaccio 10% de l'ensemble des logements est réservé à la location pour des meublés de tourisme. Pis, ce sont 35% des studios et des deux pièces qui sont réservés à des meublés de tourisme. Quand va-t-on agir ?». En retour, le maire, Stéphane Sbraggia soulignera qu'il ne s'agit pas là d'un «règlement exhaustif». «Sa mise en œuvre nous donnera la vérité des ajustements à faire. La prétention de ce rapport n'était pas de vous présenter le règlement idéal qui allait régler tous les problèmes. Il y a d'autres points sur lesquels nous travaillons», a-t-il indiqué. ■ MP



THÉÂTRE  
**Le repas des fauves**

Ecrite en 1960, créée en France voilà bientôt 15 ans et régulièrement reprise depuis lors, cette pièce du journaliste et scénariste arménien Vahé Katcha oscille entre rire (nerveux) et cruauté et nous invite à nous poser cette question souvent embarrassante: «et si ça avait été moi? Qu'aurais-je fait?» Nous sommes à Paris, en 1942. Dans un appartement du XVI<sup>e</sup> arrondissement, sept personnes se retrouvent pour fêter l'anniversaire de Sophie. La jeune femme ouvre ses cadeaux et malgré les restrictions, la bonne chère ne manque pas grâce à André, homme d'affaires qui a

choisi la collaboration, alors qu'une autre invitée, Françoise, s'est tournée vers la résistance. Il y a également Pierre, vétéran de la Première Guerre durant laquelle il a perdu la vue; Vincent, professeur de philosophie qui affecte volontiers la nonchalance; Jean-Paul, médecin plus soucieux de son confort que de la santé de ses patients; et l'époux de Sophie, Victor, libraire. La fête bat son plein, jusqu'au moment où deux officiers allemands sont abattus, juste sous les fenêtres de Sophie et Victor dont l'appartement est alors investi par la Gestapo. Le Commandant Kaubach, qui dirige l'opération, reconnaît Victor à qui il achète régulièrement des livres. Il lui accorde alors une «faveur»: le couple et ses invités peuvent terminer leur repas, mais ils l'occuperont à choisir les deux personnes que la Gestapo emmènera pour servir d'otages. Ils ont deux heures pour désigner ceux qui partiront pour sans doute ne jamais revenir. Dès lors, plus d'amitié qui tienne. Les masques tombent, pour révéler surtout veulerie, bassesse et empressement à trahir.

Le 21 février 2025, 21h. Théâtre de Propriano.

**i** 04 95 76 70 00 & [www.theatredepropriano.com](http://www.theatredepropriano.com)

CINÉMA  
**Maman déchire**

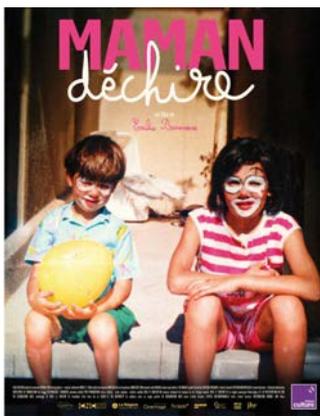
Ç'aurait pu être le titre d'une comédie familiale débridée. Mais on en est loin. Ce long-métrage d'Émilie Brisavoine est un documentaire dans lequel elle a tenté tenter de saisir ce qui est pour elle le plus grand mystère de l'univers: sa mère, Meaud, que certains décriraient peut-être comme «haute en couleurs» ou «hors-normes», branchée sur le dialogue avec l'au-delà, le verbe haut et coloré, tellement sans filtre qu'il en est agressif et violent. Bref «un personnage».

Mais les personnages, c'est bien dans les fictions. En revanche, ça ne fait pas forcément des parents aimants et sécurisants. Avec comme point de départ des photos et vidéos familiales du début des années 90, ses journaux intimes de l'époque, des échanges skype avec son frère Florian (qui souffre d'énormes angoisses) et des rencontres avec sa mère, devenue «une grand-mère géniale» aux antipodes de la mère désaxée et violente qu'ils ne voyaient que pendant les vacances, la réalisatrice explore les traumas de son enfance mais aussi ceux qu'a pu subir leur mère. Comment, devenu adulte, s'affranchir d'une enfance perturbée? Comment en finir avec la rancœur et la colère? Et comment ne pas transmettre un héritage toxique à ses enfants? Proposé par l'association CorsicaDoc.

Le 23 février 2025, 14 h 30. Salle Maistrale, Marignana.

**i** 04 95 21 19 70 & [www.facebook.com/Scope](http://www.facebook.com/Scope)

Le 27 février 2025, 19h. Cinéma L'Alba, Corte. **i** 04 95 54 09 86 & [www.cine-alba.com](http://www.cine-alba.com)



EXPOSITION  
**Fiuri sunori, Figari**



Julie Canarelli, photographe, est la cofondatrice de la galerie Corsica Luce à Nonza, dans le Cap corse et a co-réalisé un ouvrage paru en 2000, *Nonza-Albums de Familles*, qui retrace la vie de la commune et de ses habitants depuis les débuts de l'histoire de la photographie. Pour cette exposition, Julie Canarelli a d'abord réalisé, durant un an un travail de collecte d'images destinées à constituer le matériau de son projet: plus de 600 photographies en noir et blanc issues des albums de famille de la population de Figari, dans l'extrême-sud de la Corse. «Certaines, comme les portraits posés, sont prises par des photographes professionnels à Ajaccio ou Bastia; on peut reconnaître la manière de réaliser les prises de vues par des photographes de studio.» D'autres, ont été réalisées in situ, pour ainsi dire sur le vif: «on ne connaît pas leur auteur, parent ou ami». Une fois ce fonds constitué, le projet artistique proprement dit pouvait commencer: inventier, classer, sélectionner, restaurer, agrandir. «Cette étape est celle de la transformation du statut des images, explique Julie Canarelli. Au départ, ces photographies appartiennent à la sphère privée et ne trouvent leur sens que dans l'intérêt que leur portent les proches, amis et parents. Ceux-ci, en regardant ces photographies, cherchent à y reconnaître les leurs. Ils s'interrogent sur le nom des personnes photographiées. Le changement de fonction des images amènera à en changer le sens, à sortir de la sphère privée pour rentrer dans la sphère publique d'une «collection». À amener le spectateur à voir l'image, uniquement l'image. De par la mise en forme, la sélection, la restauration, l'agrandissement, la mise en scène, les images seront transcendées et deviendront les images d'une collection publique.» La création ici ne réside pas dans le fait de fabriquer de nouvelles images, mais d'attribuer une nouvelle fonction, un nouveau un sens, à des images préexistantes. L'exposition est accompagnée d'un film et d'un catalogue. Jusqu'au 6 mars 2025. Bibliothèque universitaire, Campus Grimaldi, Corte.

**i** 04 95 45 01 49 & [www.studia.universita.corsica](http://www.studia.universita.corsica)

**carnets  
de bord**

par Béatrice HOUCARD

**DE MUNICH  
À YALTA**

Illustration : GPT 4

**M**unich est une ville accueillante et joyeuse, à l'ambiance que l'on dirait presque « méditerranéenne » par rapport au reste de l'Allemagne. Sa scène d'opéra est l'une des meilleures d'Europe. On y mange bien et on y boit, c'est connu, beaucoup de bière et pas seulement en culotte de peau et costume traditionnel à l'Oktoberfest. Pour les vacances, Munich et la Bavière (ses lacs, les châteaux de Louis II, le style rococo de ses églises de campagne) sont des destinations idéales. « Qui peut avoir envie de passer des vacances en Allemagne ? » interrogeait un jour devant moi Nicolas Sarkozy, entre deux vacheries sur Angela Merkel. Il avait tort : il existe une douceur bavaroise comme il y a une « douceur angevine » vantée par le poète Du Bellay.

Mais il ne faudrait plus faire de grands sommets à Munich. Dans le domaine de la diplomatie, il faut rayer Munich de la carte. Pour l'Europe et la France, le nom de la ville était depuis 1938 synonyme des « accords » France-Royaume Uni-Italie-Allemagne, qui offrirent à Tchécoslovaquie et la guerre mondiale à Hitler. « Paris acclame avec enthousiasme Monsieur Daladier et la

*La menace qui m'inquiète le plus en Europe n'est ni la Russie, ni la Chine, ni celle d'aucun autre acteur extérieur. Ce qui m'inquiète, c'est la menace venant de l'intérieur.*

paix sauvée », avait titré Le Petit Parisien le 1er octobre 1938. Le président du Conseil français, comme son homologue anglais Neville Chamberlain, avait cru bien faire. Mais il aurait quand

même glissé à son directeur de cabinet, en entendant les acclamations : « Ah, les cons, s'ils savaient ! »

Nous savons. Mais la connaissance de l'histoire, parfois, ne sert à rien. Le 14 février 2025, le vice-président américain, J.D. Vance, est venu dire à l'Europe qu'elle était en train de sortir de l'histoire et qu'elle allait devoir désormais se débrouiller et surtout se défendre toute seule. Il s'exprimait devant une conférence sur la sécurité, sur fond de guerre Russie-Ukraine. Il a peu parlé du sujet, préférant faire la leçon aux Européens, après leur avoir reproché de ne plus écouter leurs peuples : « La menace qui m'inquiète le plus en Europe n'est ni la Russie, ni la Chine, ni celle d'aucun autre acteur extérieur. Ce qui m'inquiète, c'est la menace venant de l'intérieur. C'est le recul de l'Europe par

rapport à certaines de ses valeurs les plus fondamentales, les valeurs qu'elle partage avec les États-Unis d'Amérique. » On aura rarement vu allié moins amical. A Munich, le vice-président Vance n'a pas daigné aller saluer le chancelier allemand Olaf Scholz, mais il est allé voir la cheffe du parti d'extrême-droite, l'AfD, Alice Weidel, à côté de laquelle Marine Le Pen ressemblerait presque à une militante du MoDem.

Il va donc falloir se préparer à faire sans les États-Unis, qui voudraient que tous les pays européens partagent leurs « valeurs ». Mais qui peut avoir envie d'adopter les « valeurs » de dirigeants qui libèrent et félicitent les envahisseurs du Capitole, et contestent le résultat des élections quand celles-ci ne leur sourient pas ?

**Des « soldats de la paix » ?**

Là où aurait jadis choisi Paris comme pour la guerre du Vietnam, ou Vienne en souvenir de la fin de Napoléon, c'est à Riyad qu'Américains et Russes ont choisi de tenter de régler le conflit russo-ukrainien. Peut-être avec l'Ukraine. Mais sans l'Europe... sauf quand il faudra assurer le service après-vente de la paix revenue. Riyad, en Arabie saoudite, donc. Preuve que les centres névralgiques du monde changent. On a échappé à Yalta, où Roosevelt malade, Churchill politiquement affaibli et Staline triomphant s'étaient partagé le monde en 1945. A Paris, en urgence, Emmanuel Macron a convoqué un sommet improvisé avec un chancelier allemand dont le parti, le SPD, sera sans doute battu dimanche aux élections législatives. Les chefs des gouvernements britannique (retour à la maison Europe ?), italien, espagnol, néerlandais, polonais et danois étaient à Paris, avec les responsables des institutions européennes et le secrétaire général de l'OTAN. Mais les Européens ne sont pas tous d'accord sur l'idée d'envoyer des « soldats de la paix » en Ukraine après la guerre, ni sur l'opportunité de développer une défense européenne.

Lors de son premier mandat, entre 2016 et 2020, Donald Trump avait clairement affiché ses intentions vis-à-vis de l'Europe : en arrière, toute. Personne ne l'avait cru. Mais le président américain a la fâcheuse habitude de tenir ses promesses. Résultat : l'histoire est en train de bouger sous nos yeux et l'Europe risque d'en être une simple spectatrice. ■



**AGIR  
PLUS**

**FAIRE DES ÉCONOMIES  
C'EST FACILE...**

**Isolez votre toit et bénéficiez  
d'une prime jusqu'à 24€/m<sup>2</sup> !**

Calculez votre Prime sur [corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/)  
et demandez un devis à une entreprise Agir Plus  
labellisée RGE.



**SCANNEZ-MOI !  
RETROUVEZ NOTRE  
SOLUTION AGIR PLUS**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

EDF-SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 552 081 317 R.C.S Paris - Crédits photos : Adobe Stock